

## Conférence HSK: concurrence et négociations tarifaires du point de vue cantonal

# Profiter ensemble de la concurrence

Otto Bitterli, CEO de Sanitas, a particulièrement encouragé les solutions consensuelles entre tous les acteurs du marché. A l'occasion de la conférence HSK, il a souligné que les partenaires tarifaires devraient et pourraient en priorité trouver des solutions négociées par eux-mêmes. Un avis que partage le conseiller d'État et chef de la direction de la santé du canton de Zoug Urs Hürlimann. Dans son exposé passionnant, il a présenté la perspective d'un canton suisse. Aussi a-t-il également plaidé en faveur de solutions consensuelles entre tous les acteurs du marché et pour des tarifs raisonnables, sans décision de justice. Il a par ailleurs invité les assureurs maladie à renforcer la concurrence tarifaire, les hôpitaux, à vivifier la concurrence entre les fournisseurs de prestations et les cantons, à porter un regard critique sur leurs rôles multiples.



Urs Hürlimann, conseiller d'État et chef de la direction de la santé du canton de Zoug

Le conseiller d'État U. Hürlimann a précisé dès le début la «théorie»: le nouveau financement hospitalier et ses conditions cadre sont synonymes de financement lié aux prestations (prix plutôt que coûts), libre choix de l'hôpital et, depuis le 01.01.2012, tous les hôpitaux et les cantons en tant que prescripteurs sont logés à la même enseigne: «une prestation comparable à un prix comparable».

### A quoi ressemble la réalité?

Dans le canton de Zoug, la stratégie «Phare 2020» fait figure de guide, même dans les négociations tarifaires: «Nous adhérons au principe de la concurrence régulée. Les solutions consensuelles entre acteurs du marché priment sur les interventions étatiques. Nous

maintenons une charge administrative aussi basse que possible.»

La mise en œuvre dans le canton de Zoug sous-entend des mandats de prestations complets pour les soins de base dans tous les hôpitaux et cliniques, la prise en compte des contributions d'investissement existantes à des hôpitaux subventionnés autrefois (transformation en prêt et remboursement) ainsi que la primauté à la négociation.

Il a été imposé systématiquement que les fixations provisoires de tarifs disparaissent à fin 2011; le marché doit trouver un accord! Le canton n'intervient que sur demande. Et les résultats 2012 prouvent la réussite de cette approche: un consensus a été trouvé auprès de (presque)

tous les partenaires tarifaires, ce qui vaut aussi pour 2013 et 2014. Et le directeur de la santé de Zoug d'ajouter que la différenciation tarifaire, souhaitée, se compose d'une base de solutions contractuelles individuelles.

### La dure réalité

Pourtant, les responsables cantonaux ne misent pas autant que Zoug sur une approche axée sur la concurrence. En effet, le canton Zurich, parmi d'autres, fixe par exemple le baserate. – «Dans le canton de Zurich, il y a des critiques concernant l'absence de marge de manœuvre des hôpitaux dans les négociations avec les assureurs. Il s'agit d'une distorsion de la concurrence en raison du forfait par cas le plus bas de Suisse.»

Le canton d'Argovie fixe lui aussi un baserate unique: «Concrètement, cela signifie que le Conseil exécutif n'autorise qu'un baserate par hôpital de 2012 jusqu'à fin 2014. Dès 2015, il n'autorisera plus qu'un baserate uniforme pour tout le canton.», a indiqué la Direction de la santé du canton d'Argovie dans un communiqué de presse, le 20.12.2012.

### Marché négligé

Mais il y a pire. Lors des votations cantonales de Soleure, le peuple a accepté l'injection de 340 millions de francs dans le nouvel hôpital. On ne parle pas ici de financement hospitalier privé et facilitant l'accès au marché des capitaux. Autre dure réalité: le surveillant des prix. «Est-il un élément perturbateur de la concurrence?» a demandé l'orateur. «Prépare-t-il des sanctions pour les hôpitaux efficaces? Défend-il la perspective des coûts dans l'intérêt



des payeurs de primes? L'objectif d'un seul baserate pour tout le pays est-il enviable? Ou encore les calculs du surveillant fédéral des prix sont-ils une réponse à l'attitude des cantons et des partenaires tarifaires?»

Pour terminer, le conseiller d'État U. Hürlimann a posé les questions centrales concernant le mécanisme du marché: «Des tarifs hospitaliers plus bas sont-ils le motif déterminant pour un transfert ou un non-transfert ou une admission à l'hôpital? Le «responsable» (patient/médecin) n'est pas celui qui assume l'essentiel des frais! Ou des facteurs très différents, à savoir le choix du médecin (spécialiste), les coopérations hospitalières, les réseaux de relations, les questions de «confort» des patients, jouent-ils un rôle

dans les admissions à l'hôpital? Le prix a-t-il son importance pour les utilisateurs?»

#### La concurrence existe-t-elle vraiment?

Cette question cruciale présente une valeur relative par le fait que les cantons adoptent des rôles multiples. Ils sont législateurs, surveillent les hôpitaux, agissent en tant que planificateurs et prescripteurs de prestations, arbitres et instances décisionnaires, payeurs (hôpitaux et réduction des primes des caisses maladie), propriétaires et exploitants. D'après U. Hürlimann, «Les cantons font le grand écart entre autonomie tarifaire et perspective des coûts, entre harmonisation et exigences cantonales.»

#### Que reste-t-il à faire?

L'orateur compétent a tiré une conclusion évidente:

- les assureurs maladie doivent donner vie à la concurrence tarifaire.
- Les hôpitaux doivent animer la concurrence en matière de prestations (qualité et efficacité).
- Enfin, les cantons doivent remettre en question leurs rôles multiples.
- Des tarifs appropriés sans décision de justice nécessitent la coopération de tous les partenaires!

Texte: Dr Hans Balmer



## BOÎTES D'ÉLIMINATION

### pour les objets pointus et coupants.

L'utilisation de nos boîtes vous donne la garantie d'une élimination des déchets dans le respect des règles d'usage en la matière. Visitez notre boutique en ligne : [www.semadeni.com/webshop](http://www.semadeni.com/webshop).

**Semadeni**<sup>®</sup>  
PIONEER IN PLASTICS

Semadeni AG  
Articles en matière plastiques et traitement  
CH-3072 Ostermundigen | Téléphone +41 31 930 18 18  
[WWW.SEMADENI.COM](http://WWW.SEMADENI.COM)